

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
13 janvier 2017
Français
Original : russe

**Lettre datée du 9 janvier 2017, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information publiés par le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne entre le 6 et le 9 janvier 2017 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Churkin



**Annexe à la lettre datée du 9 janvier 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation
des parties belligérantes sur le territoire de la République
arabe syrienne (6 janvier 2017)**

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessez-le-feu n'a été signé avec les représentants de localités des provinces syriennes.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'est maintenu à 1 091.

Les négociations visant à parvenir à un accord de cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes armés à Mouaddamiyé el-Cheik (province de Damas) et de groupes d'opposition armés dans les provinces de Homs, de Hama, d'Alep et de Qouneïtra.

Des promesses de cessez-le-feu ont été signées par les chefs de 10 groupes armés de la province de Hama.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à adopter et à appliquer les dispositions du cessez-le-feu est passé à 104.

Respect du cessez-le-feu

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Les groupes d'opposition armés y ayant adhéré sont les suivants : Feïlaq el-Cham, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Armée des moujahidin, Révolutionnaires du Levant), la Brigade Sultan Mourad, l'Armée d'Edleb, Soukour el-Cham, la Légion Rahman, Jabhat el-Chamiya, le Rassemblement Fastaqim, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Nasr, la Première division côtière, Jeïch el-Islam et la Brigade des martyrs de l'islam.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 15 violations du cessez-le-feu, dans les provinces de Hama (6), de Damas (6), d'Alep (2) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a recensé 21 violations du cessez-le-feu dans les provinces d'Alep (9), de Damas (6), d'Edleb (4), de Homs (1) et de Deraa (1).

Des enquêtes concernant l'ensemble de ces violations sont en cours et toutes les mesures possibles sont prises pour éviter que de tels évènements ne se reproduisent.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, trois opérations humanitaires ont été menées, durant lesquelles environ 1,3 tonne de fournitures humanitaires (nourriture, biens de première nécessité, vêtements et cadeaux de fin d'année destinés aux enfants) a été acheminée à la population civile, dans les lieux suivants :

- Une école de Hamdaniyé-4, dans le quartier 3000 de la ville d'Alep;
- L'école secondaire Ghassan Ali Zaouan, située dans le quartier de Daatour, dans la ville de Lattaquié;
- L'église catholique du quartier d'Aziziyé, dans la ville d'Alep.

Des centres offrant des repas chauds et des biens de première nécessité continuent de venir en aide à la population d'Alep.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (7 janvier 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessez-le-feu ont été signés avec les représentants des localités de Mhambel et d'Iskan, dans la province de Lattaquié.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 093.

Les négociations visant à parvenir à un accord de cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes armés illégaux dans la province de Damas et de groupes d'opposition armés dans les provinces de Homs, de Hama, d'Alep et de Qouneïtra.

Respect du cessez-le-feu

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Les groupes d'opposition armés y ayant adhéré sont les suivants : Feïlaq el-Cham, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (l'Armée des moujahidin, les révolutionnaires du Levant), la Brigade Sultan Mourad, l'Armée d'Edleb, Soukour el-Cham, la Légion Rahman, Jabhat el-Chamiya, le Rassemblement Fastaqim, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Nasr, la première division côtière, Jeïch el-Islam et la Brigade des martyrs de l'islam.

Grâce aux efforts déployés, les violations du cessez-le-feu se sont faites plus rares et la confiance entre les deux parties s'est accrue.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 10 violations du cessez-le-feu, dans les provinces de Hama (5), de Lattaquié (2), de Damas (2) et d'Alep (1).

Le bureau turc a recensé 14 violations du cessez-le-feu dans les provinces de Damas (7), d'Alep (4), de Deraa (2) et d'Edleb (1).

Des enquêtes concernant l'ensemble de ces violations sont en cours et toutes les mesures possibles sont prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, deux opérations humanitaires ont été menées, durant lesquelles des fournitures humanitaires ont été acheminées à la population civile, comme suit :

- 1,8 tonne dans le quartier de Bani Zeïd, dans la ville d'Alep;
- 1,8 tonne dans le quartier de Sakhour, dans la ville d'Alep.

Des centres offrant des repas chauds et des biens de première nécessité continuent de venir en aide à la population d'Alep.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (8 janvier 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessez-le-feu ont été signés avec les représentants des localités de Safarqiyé et de Deïrouné, dans la province de Lattaquié.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 095.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à adopter et à appliquer les dispositions du cessez-le-feu s'est maintenu à 104.

Respect du cessez-le-feu

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Les groupes d'opposition armés y ayant adhéré sont les suivants : Feïlaq el-Cham, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (Armée des moujahidin, Révolutionnaires du Levant), la Brigade Sultan Mourad, l'Armée d'Edleb, Soukour el-Cham, la Légion Rahman, Jabhat el-Chamiya, le Rassemblement Fastaqim, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Nasr, la Première division côtière, Jeïch el-Islam et la Brigade des martyrs de l'islam.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 6 violations du cessez-le-feu, dans les provinces de Lattaquié (3), de Hama (2) et d'Alep (1).

Le bureau turc a recensé 18 violations du cessez-le-feu dans les provinces de Damas (4), de Hama (4), d'Edleb (4), d'Alep (3), de Homs (2) et de Deraa (1).

Des enquêtes concernant l'ensemble de ces violations sont en cours et toutes les mesures possibles sont prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, deux opérations humanitaires ont été menées, durant lesquelles des fournitures humanitaires ont été acheminées à la population civile, comme suit :

- 1,6 tonne au consulat de Russie, dans la ville d'Alep;
- 1,3 tonne au centre de transit pour les réfugiés de Jibrin, dans la ville d'Alep (préparation et livraison de repas chauds pour 1 600 personnes).

Des centres offrant des repas chauds et des biens de première nécessité continuent de venir en aide à la population d'Alep.

Bulletin d'information du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne (9 janvier 2017)

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords de cessez-le-feu ont été signés avec les représentants des localités de Harf Radoua et de Beït Reïhan, dans la province de Lattaquié.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 1 097.

Les négociations visant à parvenir à un accord de cessation des hostilités se sont poursuivies avec les chefs de groupes d'opposition armés dans les provinces de Homs, de Hama, d'Alep et de Qouneïtra.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à adopter et à appliquer les dispositions du cessez-le-feu s'est maintenu à 104.

Respect du cessez-le-feu

Le 30 décembre 2016 à minuit, un cessez-le-feu est entré en vigueur, conformément à l'accord commun sur le règlement global du conflit syrien.

Les groupes d'opposition armés y ayant adhéré sont les suivants : Feïlaq el-Cham, le Front el-Nosra pour le peuple du Levant (l'Armée des moujahidin, les révolutionnaires du Levant), la Brigade Sultan Mourad, l'Armée d'Edleb, Soukour el-Cham, la Légion Rahman, Jabhat el-Chamiya, le Rassemblement Fastaqim, Jeïch el-Izza, Jeïch el-Nasr, la première division côtière, Jeïch el-Islam et la Brigade des martyrs de l'islam.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations de l'accord commun a recensé 14 violations du cessez-le-feu, dans les provinces de Hama (8), de Lattaquié (2), de Damas (2) et d'Alep (2).

Le bureau turc a recensé 17 violations du cessez-le-feu dans les provinces de Hama (5), d'Alep (5), de Damas (4), de Deraa (1), de Lattaquié (1) et de Homs (1).

Des enquêtes concernant l'ensemble de ces violations sont en cours et toutes les mesures possibles sont prises pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, huit opérations humanitaires ont été menées, durant lesquelles des fournitures humanitaires ont été acheminées à la population civile, comme suit :

- 1,5 tonne dans le quartier de Cheik Maqsoud, à Alep;
- 1,3 tonne dans les environs de l'école Sleïman Khater, à Alep;
- 2 tonnes à Hamdaniyé-4, à Alep;

- Une demi-tonne dans le quartier d’Ismaïliya, à Alep;
- 1,8 tonne dans le quartier de Salaheddin, à Alep;
- 2 tonnes dans le quartier de Khan el-Zeïtoun (Sleïmaniyé), à Alep;
- 900 kilogrammes dans le quartier de Firdaous, à Alep;
- 1,3 tonne dans le centre de transit pour les réfugiés installé dans l’école Sleïman Khater, à Alep.

Des centres offrant des repas chauds et des biens de première nécessité continuent de venir en aide à la population d’Alep.
